

N° 210 • décembre 2002

*Les souhaits et anticipations en matière de retraite, mesurés chaque année par l'enquête barométrique de la DREES, fournissent des indications sur l'état de l'opinion. L'âge idéal déclaré de départ à la retraite reste inférieur à l'âge auquel les personnes interrogées pensent pouvoir effectivement partir, avec un écart d'environ cinq ans, et toujours des différenciations en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle. Environ la moitié des Français anticipe une évolution à la baisse du niveau de vie relatif des retraités comparé à celui de l'ensemble de la population.*

*Une proportion similaire des personnes d'âge actif pense que sa situation de futur retraité sera moins favorable que celle des retraités actuels, surtout les femmes et les employés.*

*En 2002, les préférences sur les solutions possibles pour « préserver le système de retraite par répartition » se partagent entre l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal et l'augmentation des cotisations, un accord se faisant pour écarter la réduction directe des pensions. L'allongement de la durée de cotisation est plus souvent mentionné lorsque l'âge souhaité de départ en retraite est plus tardif.*

*L'assouplissement des règles de départ recueille un très large assentiment tandis qu'environ une personne sur deux souhaite un complément d'assurance individuel au système par répartition. Enfin, si une nette majorité estime que l'âge de départ doit dépendre de l'âge d'entrée dans la vie active, la pénibilité des conditions de travail justifie, pour les trois quarts des Français, une différenciation des conditions de départ.*

**Laurent CAILLOT**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

**Romina BOARINI**

École polytechnique

**Christine LE CLAINCHE**

ENS Cachan

## Les opinions des Français en matière de retraites de 2000 à 2002

L'enquête barométrique de la DREES, menée chaque année depuis 2000 auprès d'environ 4 000 personnes (encadré 1), a été enrichie en 2002 d'une série de questions destinées à fournir un éclairage sur l'opinion des Français sur les grandes questions relatives au système de retraite, et sur les disparités existant en la matière. Cette étude a pour objet de présenter les résultats les plus importants quant à l'état et aux évolutions de l'opinion sur quatre points majeurs : l'écart entre âge idéal et âge vraisemblable de départ à la retraite, les perceptions et anticipations sur la situation des personnes retraitées, les préférences générales en matière d'évolution du système de retraite et, enfin, l'équité des conditions de départ à la retraite. Les réponses étant surtout exploitées sur le champ des non-retraités, les spécificités des opinions des personnes en retraite sont présentées de manière transversale (encadré 2).

### *Un âge souhaitable toujours nettement inférieur à l'âge probable de départ à la retraite*

Afin de mieux connaître l'âge souhaité et l'âge vraisemblable de départ à la retraite, l'enquête barométrique pose depuis trois ans deux questions :



« Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? », puis « À quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? ». Les réponses à ces deux questions sont commentées ci-après pour les personnes qui ne sont pas encore parties en retraite<sup>1</sup>, en excluant les non-répondants.

Il convient toutefois d'interpréter avec prudence ces déclarations relatives à l'âge de départ à la retraite, celui-ci pouvant être entendu par les enquêtés tant comme âge de liquidation des droits à la retraite que comme âge de cessation d'activité. Or, l'écart entre l'âge de sortie de l'emploi et l'âge de liquidation de la retraite s'est fortement accru sous l'effet des mesures de retrait anticipé du marché du travail, particulièrement chez les

salariés du secteur privé. Pour eux, en 1996, le décalage atteignait 2,5 années pour la génération 1932-1936 alors qu'il était inférieur à un an pour la génération 1912-1916 (Cloarec, 2000).

**■ Entre 2000 et 2002, persistance d'un décalage d'environ cinq ans entre âge vraisemblable et âge idéal.**

Chez les personnes non encore retraitées, et de façon permanente sur les années 2000-2002, les âges de départ mentionnés, tant dans l'idéal que de manière vraisemblable, sont très majoritairement liés à des seuils légaux : les âges de 50, 55, 60 ou 65 ans sont cités dans près de neuf cas sur dix (tableau 1). Au-delà de la propension à sélectionner des « chiffres ronds », les perceptions sont vraisemblablement influencées par les dis-

positifs de préretraite et par les âges légaux de départ en retraite dans les différents régimes.

Dans les trois vagues de l'enquête, demeure en premier lieu un décalage d'environ cinq ans entre l'âge idéal médian et l'âge vraisemblable médian de départ à la retraite mentionnés par les non-retraités.

En ce qui concerne l'âge idéal, 55 ans constitue l'âge médian : près de quatre réponses sur dix. Nombreuses sont les personnes enquêtées à évoquer également l'âge de 60 ans (un peu moins de trois sur dix) et celui de 50 ans (à peine un individu sur cinq). L'âge vraisemblable médian est au contraire de 60 ans, et recueille 42 % des réponses sur la période 2000-2002. Un peu plus d'une personne sur quatre cite 65 ans comme âge probable, seul un individu sur huit estimant que cet âge sera de 55 ans. Sur cette période, une proportion stable d'une personne interrogée sur vingt déclare souhaiter prendre sa retraite après 60 ans, alors qu'un peu moins de quatre individus sur dix pensent ne pouvoir partir qu'après 60 ans.

L'écart entre âges idéal et vraisemblable de départ en retraite s'exprime surtout à travers des seuils, ce qui traduit sans doute l'existence d'âges « statutaires » de départ plutôt que la situation personnelle des individus. Les écarts les plus fréquemment cités sont ainsi de zéro, cinq, dix ou quinze ans, les écarts com-

1. Les premiers résultats issus de l'exploitation de la vague 2000 de l'enquête concernaient, pour leur part, l'ensemble des personnes interrogées, qu'elles soient ou non titulaires d'une pension de retraite (Assous, 2001).

**E•1**

**L'enquête barométrique de la DREES**

*L'enquête barométrique de la DREES a pour objet de mesurer les attitudes et les opinions des Français à l'égard de la santé, de la famille, de l'immigration, de la protection sociale, de la pauvreté et de l'exclusion.*

*Trois vagues de questionnement ont été réalisées, de 2000 à 2002, auprès d'un échantillon de près de 4 000 personnes représentatives des personnes de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine.*

*Les personnes interviewées sont sélectionnées suivant la méthode des quotas, à partir des données du recensement général de la population de 1990 ou des enquêtes Emploi annuelles, par stratification selon le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, la taille d'agglomération, la région, le niveau de diplôme et le statut actif / inactif.*

*Les entretiens ont eu lieu en face-à-face au domicile des personnes interrogées, sous système CAPI (collecte assistée par ordinateur), sur 4 000 individus entre les 11 février et 5 avril 2000, de 4 019 individus entre le 27 avril et le 13 juillet 2001 et de 3 995 personnes entre le 13 mars et le 21 mai 2002.*

*Les questions mobilisées pour cette étude sont issues du module « Retraites » du questionnaire, qui a été fortement enrichi pour la vague 2002 afin de connaître l'opinion des Français sur ce sujet.*

*Les revenus déclarés par les personnes interrogées sont les revenus mensuels nets du ménage, comprenant les salaires et les revenus de transfert, allocations et pensions. La catégorie socioprofessionnelle est celle de la personne interrogée, qu'elle soit ou non chef de ménage.*

**T•01 répartition des âges souhaités et probables de départ à la retraite déclarés par les non-retraités**

en %

		Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? Et à quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ?							
		Jusqu'à 54 ans	55 ans	56 à 59 ans	60 ans	61 à 64 ans	65 ans	Plus de 65 ans	Ensemble
2000	Âge idéal	29	36	2	27	0	5	1	100
	Âge vraisemblable	5	10	4	42	3	27	9	100
2001	Âge idéal	21	42	2	29	0	5	1	100
	Âge vraisemblable	4	13	3	43	3	28	6	100
2002	Âge idéal	25	39	3	27	0	5	1	100
	Âge vraisemblable	5	12	4	42	4	26	7	100

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

pris entre zéro et cinq ans recueillant près des deux tiers des opinions.

**■ Des perceptions qui demeurent contrastées selon la profession et l'âge.**

L'analyse des réponses par statut professionnel (salarié du secteur public ou privé, employeur / indépendant), par catégorie socioprofessionnelle et par génération met en lumière des perceptions sensiblement différentes des âges souhaitables et plausibles de départ à la retraite (graphique 1). Elle confirme largement les exploitations conduites sur la première vague de l'enquête (Assous, 2001).

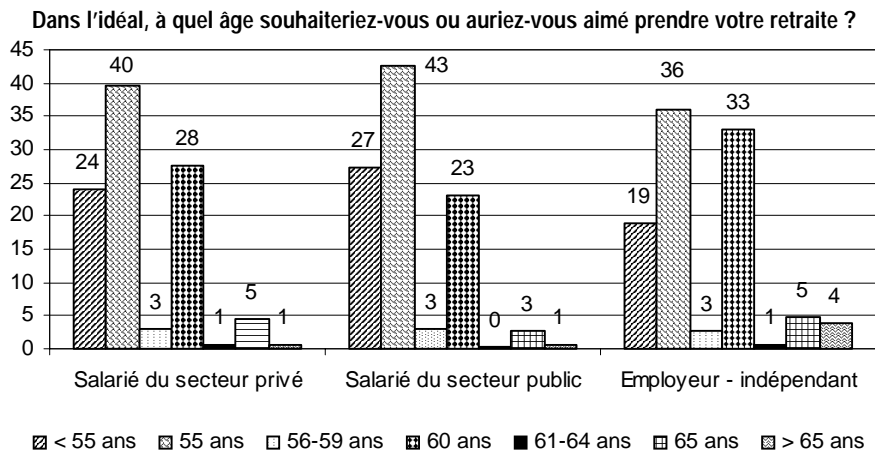
D'abord, on observe une gradation entre les âges de départ souhaités en fonction du statut professionnel : les salariés du secteur public sont plus nombreux à évoquer des âges plus précoces, suivis par les salariés du secteur privé et enfin par les employeurs et les indépendants. Les salariés sont près des deux tiers à déclarer un âge idéal de départ à 55 ans ou moins, tandis que seule la moitié des employeurs et indépendants fait part du même souhait. Il en est de même du seuil de 60 ans, avec une différence de 5 points entre le nombre de salariés et celui d'indépendants souhaitant partir au plus tard à cet âge. Ces résultats reflètent donc un report relatif de l'âge idéal de départ chez les non-salariés.

Comparés aux autres catégories socioprofessionnelles, les cadres et professions libérales se démarquent nettement en souhaitant partir en retraite plus tard ; seule la moitié d'entre eux désire le faire avant 60 ans, contre une proportion des deux tiers chez les autres catégories socioprofessionnelles en activité.

Enfin, les jeunes générations (18-34 ans) disent souhaiter partir en retraite nettement plus tôt que les personnes en milieu de carrière (35-49 ans) et, surtout, que les individus de 50 à 64 ans pas encore retraités. En effet, un tiers des jeunes adultes et un quart des adultes dans la tranche d'âge intermédiaire, déclarent que l'âge idéal se situerait au plus tard à 50 ans. Cependant, l'analyse des déclarations des 18-34 ans appelle à l'évidence des précautions compte tenu d'une perception sans doute plus floue et abstraite de la notion de départ en retraite et d'un décalage, plus important que chez les autres adultes, entre les souhaits et les prévisions.

**G.01** âge idéal de départ à la retraite selon le statut professionnel

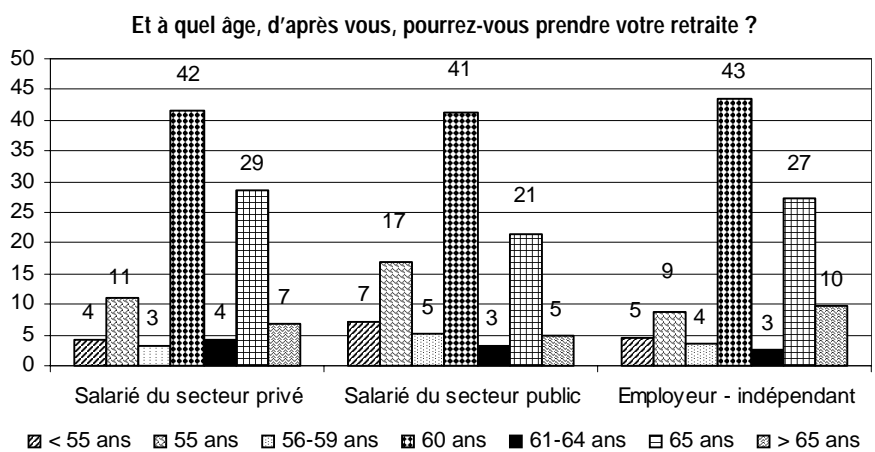
en %



Source : enquête barométrique de la DREES (2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

**G.02** âge probable de départ à la retraite selon le statut professionnel

en %



Source : enquête barométrique de la DREES (2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

En ce qui concerne au contraire les âges vraisemblables de départ à la retraite, les différences de réponses pour les âges cités font apparaître le même phénomène d'écart lié au statut professionnel, mais de façon atténuée (graphique 2). Davantage de salariés du secteur public répondent par des âges plus précoces que les salariés du secteur privé et les employeurs et indépendants. Deux différences notables peuvent être relevées : d'une part, un quart des salariés du secteur public pense pouvoir partir en retraite au plus tard à 55 ans, contre seulement 15 % des salariés du secteur privé.

D'autre part, les salariés du secteur privé et les employeurs/indépendants sont un tiers à estimer que cet âge sera d'au moins 65 ans, à comparer avec seulement un quart des salariés du secteur public.

Ces écarts paraissent donc avant tout refléter les disparités actuelles des régimes légaux, en particulier la précocité de l'âge de liquidation des droits à la retraite en fonction de certains types de carrière. Parmi les unipensionnés ayant procédé à cette liquidation en 1997, sept ressortissants sur dix dans les régimes spéciaux et près d'un sur deux chez les fonctionnaires civils de l'Etat avaient par exem-

**T 02** niveau de vie relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population, aujourd'hui et à l'avenir

en %

À l'heure actuelle, comment évaluez-vous le niveau de vie moyen des retraités par rapport à l'ensemble de la population ? Et à l'avenir, comment évaluez-vous le niveau de vie moyen des retraités par rapport à l'ensemble de la population ?					
À l'heure actuelle	À l'avenir				
	« Bien meilleur » ou « meilleur »	« À peu près identique »	« Moins bon » ou « nettement moins bon »	Ne sait pas	Ensemble
« Bien meilleur » ou « meilleur »	12	7	9	1	29
« À peu près identique »	2	18	17	1	38
« Moins bon » ou « nettement moins bon »	0	3	26	1	30
Ne sait pas	0	0	1	2	3
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

ple pu partir en retraite avant 60 ans (Dangerfield, 1999).

**L'évolution attendue du niveau de vie relatif des retraités : des anticipations à la baisse pour une majorité des Français**

Afin de mieux connaître les perceptions et anticipations existant dans l'opinion sur la situation des retraités, un jeu de questions a été posé, dans la vague 2002 de l'enquête, sur la situation relative des retraités. Pour des raisons de simplicité, le niveau de vie des retraités n'est ici apprécié qu'à travers la pension globale de retraite, sans distinction quant à l'origine de cette pension (pension de droit direct ou dérivé), ni prise en compte des revenus du patrimoine. Il convient d'interpréter là encore les résultats avec prudence dans la mesure où il est difficile de distinguer, dans les déclarations des répondants, celles qui anticipent les effets des réformes et celles se fondant sur l'état actuel du système de retraites.

**Des anticipations plutôt négatives sur l'évolution du rapport entre le niveau de vie moyen des retraités et celui de l'ensemble de la population.**

L'enquête a tout d'abord demandé aux personnes interrogées « d'évaluer le niveau de vie moyen des retraités par rapport à l'ensemble de la population », « à l'heure actuelle » et « à l'avenir » (tableau 2). Les opinions quant au niveau de vie actuel des retraités comparé à celui de l'ensemble de la population se répartissent de manière équilibrée : quatre personnes sur dix estiment ces deux niveaux « à peu près identiques », trois sur dix que la situation des retraités est « bien meilleure » ou « meilleure » et trois sur dix également qu'elle est « moins bonne » ou « nettement moins bonne ». En ce qui concerne l'avenir, plus de la moitié des Français pense que les retraités connaîtront une dégradation de leur niveau de vie moyen comparé à l'ensemble de la population, tandis qu'un peu plus d'un quart pense qu'il restera inchangé. Enfin, lorsqu'on compare les

perceptions actuelles et les anticipations quant à l'avenir, l'évolution serait neutre pour près de quatre personnes sur dix et défavorable pour une sur trois.

**Une dégradation pressentie du niveau de vie des retraités futurs comparé à celui des retraités actuels, en particulier chez les femmes et les employés.**

Afin de compléter la question précédente qui portait sur la situation de l'ensemble des retraités, il a été demandé aux personnes qui ne sont pas encore retraitées, « d'évaluer leur futur niveau de vie, c'est-à-dire le niveau de [leur] pension, en tant que retraité, en comparaison avec la situation des retraités actuels » (tableau 3).

Plus de la moitié des personnes interrogées déclare anticiper plutôt une dégradation, alors que seulement 15 % estiment que leur situation de retraité sera meilleure que celle des retraités d'aujourd'hui (tableau 3). On n'observe pas, à ce sujet, de différence manifeste d'appréciation en fonction de l'âge. Les femmes apparaissent nettement plus pessimistes – alors même que le développement de l'activité féminine devrait améliorer leurs droits acquis à pension – : les deux tiers d'entre elles déclarent anticiper une détérioration contre quatre hommes sur dix.

Les ménages aux revenus les plus élevés (c'est-à-dire, percevant plus de 3 810 € par mois d'après l'enquête) sont, quant à eux, relativement plus optimistes : ils sont plus nombreux à croire que leur situation de retraité sera meilleure que celle des retraités d'aujourd'hui et moins nombreux à penser que celle-ci se dégradera. En dépit de ce constat, près

4

**T 03** anticipation du niveau personnel de pension (par rapport au niveau des retraités actuels) par sexe

en %

Comment évaluez-vous votre futur niveau de vie, c'est-à-dire le niveau de votre pension, en tant que retraité, en comparaison avec la situation des retraités actuels ?			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Bien meilleur	3	1	2
Meilleur	18	9	13
A peu près identique	36	18	26
Moins bon	28	40	34
Nettement moins bon	12	26	19
Ne sait pas	3	6	6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

d'un ménage aisé sur deux anticipe une détérioration de son niveau de vie à la retraite comparé à celui des retraités actuels.

La catégorie socioprofessionnelle se révèle une variable très discriminante (graphique 3). Après les inactifs (hors retraités), qui sont particulièrement pessimistes, les employés se distinguent par des anticipations plus négatives que la moyenne (deux sur trois). Les agriculteurs, artisans et commerçants expriment des opinions contrastées, de même que les professions intermédiaires dont les opinions se répartissent, à parts sensiblement égales, entre ceux qui attendent un niveau de vie « meilleur », « à peu près identique » et « moins bon » que celui des retraités d'aujourd'hui. Pour leur part, les cadres et professions libérales estiment que leur situation sera au moins identique, sinon plus favorable, à celle des retraités actuels.

**Une opinion assez partagée sur les évolutions à apporter au système de retraite, mais d'accord sur un assouplissement des règles de départ**

Les préférences générales en matière d'évolution du système de retraite ont été approchées par trois questions relatives aux grandes options de réformes possibles, à l'assouplissement des conditions de départ et à l'orientation préférentielle entre répartition et complément d'assurance ou d'épargne individuelle.

**■ Les grandes options de réforme : une réduction directe des pensions écartée.**

La première question portait sur les préférences exprimées pour préserver le système de retraite par répartition entre les quatre solutions suivantes : « L'allongement de la durée de cotisation » (sans forcément de recul de l'âge légal), « Le recul de l'âge légal de la retraite », « L'augmentation des cotisations pesant sur les salariés » et « La diminution (réduction directe) des pensions versées aux retraités » (graphique 4). Un seul choix était demandé de manière à polariser les réponses, même s'il est probable que les préférences portent sur une pluralité de solutions et que les évolutions du système de retraite pourront, elles-mêmes, s'appuyer sur une combinaison de mesures.

Près d'un tiers des répondants ne se prononce en faveur d'aucune solution, ce qui peut être interprété comme un signe d'incompréhension, de refus global d'éventuelles réformes, ou encore de perplexité dans la mesure où le choix d'une seule modalité de réforme peut paraître difficile à opérer ou insatisfaisant. Cette catégorie de répondants a cependant tendance à se réduire au fil du temps, passant de 36 % en 2000 à 31 % en 2001 et 2002. Elle est davantage représentée chez les personnes à faible niveau d'études, mais rassemble un quart des diplômés de l'enseignement supérieur.

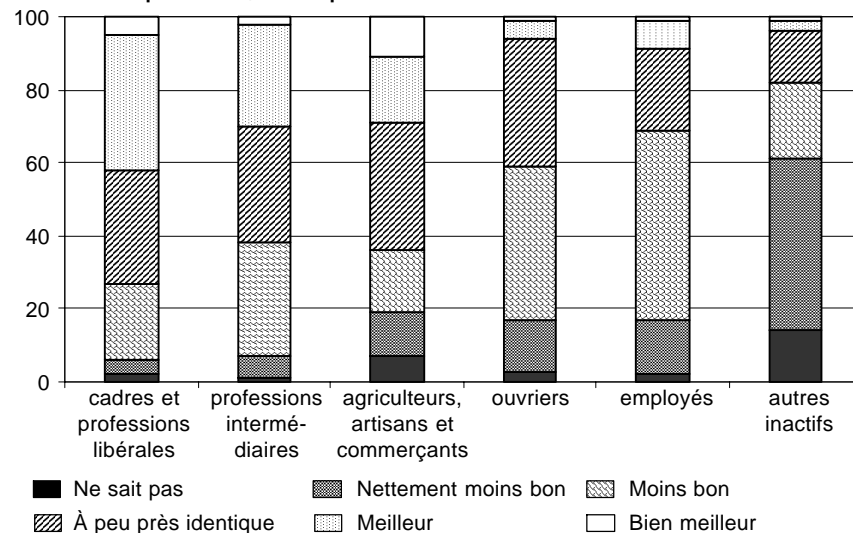
Les opinions exprimées traduisent un large accord pour écarter la réduction directe du niveau des prestations. En effet, seule une personne sur vingt – une part en régression de 2000 à 2002 – choisit la diminution des pensions versées aux retraités.

Les trois autres options sont citées de manière sensiblement égale en 2002, à raison d'une personne sur cinq environ. Sur trois ans, l'allongement de la durée de cotisation arrive légèrement en tête. Le recul de l'âge légal de la retraite est, quant à lui, cité par une personne sur cinq de façon permanente au cours des trois vagues de l'enquête. La part des person-

**G.03** évolution attendue du niveau personnel de pension comparé au niveau de vie moyen des retraités actuel, par catégorie socioprofessionnelle

en %

Comment évaluez-vous votre futur niveau de vie, c'est-à-dire le niveau de votre pension, en tant que retraité, en comparaison avec la situation des retraités actuels ?

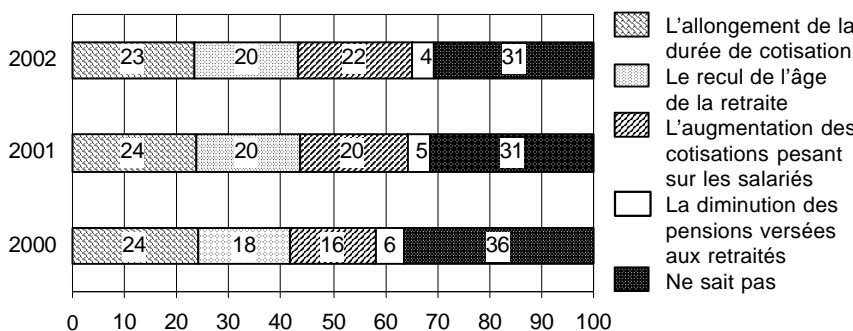


Source : enquête barométrique de la DREES (2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

**G.04** préférences exprimées entre les grandes options de réforme des retraites

en %

Parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite actuel, laquelle aurait votre préférence ?



Source : enquête barométrique de la DREES (2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

nes préférant une augmentation des cotisations pesant sur les salariés s'est accrue notablement depuis 2000, passant de 16 à 22 %, ce qui paraît témoigner d'une disposition à accroître les efforts contributifs afin de garantir la pérennité des régimes de retraite.

Parmi les solutions qui aboutissent à retarder l'âge de liquidation des droits, celle qui consiste à allonger la durée d'assurance requise pour la jouissance normale de la pension recueillie davantage de suffrages que l'option de recul de l'âge légal. En outre, les préférences vont davantage, et de plus en plus au fil du temps, dans le sens d'une augmentation des cotisations payées par les salariés, que dans celui d'une réduction des prestations : le rapport entre ces deux types d'opinions passe de 3 pour 1 en 2000 à 5 pour 1 en 2002.

L'âge et le niveau de diplôme n'apparaissent pas comme des facteurs importants de différenciation des préférences exprimées. En revanche, celles-ci

varient nettement selon la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de revenus. Les personnes vivant dans des ménages aisés ainsi que, parmi les actifs, les cadres et professions libérales et dans une moindre mesure les professions intermédiaires, choisissent surtout la hausse des cotisations pesant sur les salariés.

Par ailleurs, les salariés du secteur privé déclarent plus fréquemment préférer un allongement de la durée de cotisation que les salariés du secteur public qui placent en tête l'augmentation des cotisations sur les actifs. Chez les employeurs et les indépendants, les déclarations sont en revanche très partagées.

**■ Chez les non-retraités, une cohérence entre les solutions préférées pour l'évolution du système de retraite et l'âge souhaité de départ.**

Afin d'apprécier la cohérence des opinions formulées, on a examiné les réponses des non-retraités sur la solution qu'ils préfèrent pour préserver le système

de retraite actuel, à la lumière de l'âge auquel ils ont préalablement déclaré souhaiter partir en retraite (tableau 4). Chez les non-retraités ayant choisi l'un des âges les plus fréquemment cités (55, 60 ou 65 ans), plus l'âge souhaité de départ est tardif, plus les solutions d'augmentation de la durée de cotisation ou de recul de l'âge légal sont souvent évoquées. Cette cohérence entre le souhait individuel d'âge de départ en retraite et les préférences pour les évolutions collectives se manifeste sous deux aspects complémentaires.

D'une part, on observe une proportion croissante, en fonction de l'âge souhaité de départ en retraite, de non-retraités qui se prononcent en faveur d'un allongement de la durée de cotisation ou du recul de l'âge légal de départ en retraite. L'allongement de la durée de cotisation est cité par un non-retraité sur cinq souhaitant prendre sa retraite à 55 ans et par près de quatre non-retraités sur dix déclarant un âge idéal de départ à 65 ans.

**T 04** les préférences d'évolution du système de retraite exprimées en 2002 par les non-retraités souhaitant partir à 55, 60 ou 65 ans

en %

Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? Parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite actuel, laquelle aurait votre préférence ?				
Préférence pour l'évolution du système de retraite	Âge souhaité de départ en retraite			Ensemble des non-retraités
	55 ans	60 ans	65 ans	
L'allongement de la durée de cotisation	22	24	37	23
Le recul de l'âge de la retraite	18	22	32	19
L'augmentation des cotisations pesant sur les salariés	25	20	12	22

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

**T 05** opinions sur un assouplissement de certaines règles de départ à la retraite

en %

Aujourd'hui, le système de retraite pénalise fortement les gens qui prennent leur retraite avant d'avoir rempli les conditions d'une retraite complète et à l'inverse, n'incite pas à continuer à travailler. À ce propos souhaitez-vous...								
	Agriculteurs, artisans et commerçants	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres inactifs	Ensemble
Améliorer la pension de ceux qui partent plus tard	20	18	15	16	16	16	16	16
Réduire moins qu'à l'heure actuelle la pension de ceux qui partent plus tôt	7	15	11	12	11	12	12	12
À la fois l'un et l'autre	49	52	53	54	55	50	49	52
Aucune des deux solutions	17	12	16	13	12	15	14	14
Ne sait pas	7	3	5	5	6	7	9	6
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

La proportion de non-retraités privilégiant le recul de l'âge légal de la retraite – bien que légèrement inférieure – suit la même évolution.

D'autre part, et corrélativement, l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés est évoquée par un retraité sur quatre qui souhaite partir à 55 ans, mais seulement par un sur huit de ceux qui citent un âge idéal de départ à 65 ans.

### ■ Le souhait largement exprimé d'un assouplissement des règles de départ.

Le questionnaire cherchait également à appréhender les opinions concernant un éventuel assouplissement des règles de départ à la retraite dans le sens d'une meilleure prise en compte des choix individuels. Pour ce faire, l'enquêteur a tout d'abord procédé au rappel de deux points de la réglementation actuelle : d'une part, l'impossibilité d'acquérir des droits à la retraite après la période d'assurance requise pour liquider la pension au taux plein et, d'autre part, le mécanisme d'abattement en cas de liquidation anticipée. Il a ensuite proposé trois solutions envisageables pour assouplir ces conditions : « Améliorer la pension de ceux qui partent plus tard », « Réduire, moins qu'à l'heure actuelle, la pension de ceux qui partent plus tôt » et cumuler les deux options, la réponse « Aucune des deux solutions » n'étant pas suggérée mais ayant été sélectionnée par une proportion significative d'enquêtés.

Une large majorité (huit personnes sur dix), quelles que soient la tranche d'âge et la catégorie socioprofessionnelle, se prononce en faveur d'au moins l'une de ces deux options, témoignant d'un accord

largement répandu sur l'assouplissement des conditions de départ en retraite ; seulement un individu sur sept s'y déclare hostile (tableau 5). Parmi les personnes qui déclarent accepter ces aménagements, les deux tiers sont favorables à la combinaison des deux solutions. Celles qui choisissent une seule modalité se prononcent plutôt pour l'augmentation de la pension en raison d'un départ en retraite plus tardif, solution plus facile à comprendre que l'atténuation de la décote sur les pensions précocement liquidées, option pour sa part moins lisible.

### ■ Une opinion relativement partagée sur les évolutions à apporter à la configuration du système de retraite.

Afin de recueillir une opinion synthétique sur l'évolution future du système de retraite, les personnes enquêtées en 2002 ont aussi été interrogées sur « Ce qu'il faudrait faire, à l'avenir, en matière de retraite » : « Garder le système actuel fondé sur la répartition, en le réformant » ou « Ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle ».

Dans l'ensemble, le choix entre ces deux orientations apparaît relativement partagé, avec un léger avantage en faveur du maintien du système actuel et de sa réforme. Le niveau de revenus discrimine fortement les réponses (tableau 6) : les enquêtés à revenus moyens citent à parité les deux solutions ; les personnes vivant dans des ménages pauvres ou de revenu modeste privilégient nettement le système par répartition (avec cependant près d'une personne pauvre sur dix qui « Ne sait pas »). L'introduction d'un com-

plément d'assurance ou d'épargne individuelle arrive au contraire en première position chez les ménages percevant plus de 3 810 €, soit 4 % d'entre eux.

En termes de générations, les personnes de 18 à 34 ans s'opposent nettement aux individus plus âgés (tableau 7) : malgré une proportion de « Ne sait pas » légèrement plus élevée, ils se prononcent clairement en faveur d'un complément de couverture individuelle alors que le rapport s'inverse chez les 35-49 ans et les 50-64 ans.

Parmi les salariés, on observe une préférence modérée en faveur du maintien du système actuel et de sa réforme dans le secteur public et, à l'inverse, pour l'introduction d'un complément d'assurance ou d'épargne individuelle dans le secteur privé. La position des employeurs et des indépendants apparaît relativement inattendue puisqu'ils déclarent le niveau le plus élevé d'attachement au système par répartition.

***Une majorité choisit l'équité : un âge de départ à la retraite lié à l'âge d'entrée dans la vie active, mais avec une prise en compte de la pénibilité du travail***

Une dernière série de questions a permis de recueillir les opinions relatives aux critères d'équité souhaités concernant les conditions d'âge de départ à la retraite. Dans les trois vagues de l'enquête, les enquêtés ont d'abord été interrogés sur le fait de savoir si l'âge de la retraite devait être : « Le même pour tout le monde » ou « Calculé en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active ». Par

7

T  
06

configuration souhaitée du système de retraite par niveau de revenus du ménage

en %

À l'avenir, que faudrait-il faire en priorité en matière de retraites ?							
	Tranches de revenus du ménage						Ensemble
	< 760 •	760-1140 •	1140-1910 •	1910-2440 •	2440-3810 •	> 3810 •	
Garder le système actuel fondé sur la répartition, en le réformant	51	52	48	47	49	40	49
Ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle	40	43	47	48	47	58	46
Ne sait pas	9	5	5	5	4	2	5
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

**T 07** configuration souhaitée du système de retraite par tranche d'âge

en %

À l'avenir, que faudrait-il faire en priorité en matière de retraites ?					
	Tranche d'âge				Ensemble
	18-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	
Garder le système actuel fondé sur la répartition, en le réformant	42	52	52	54	49
Ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle	51	43	44	42	46
Ne sait pas	7	5	4	4	5
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

ailleurs, on leur a demandé en 2002 si les assurés devraient pouvoir prendre leur retraite au même âge et à l'issue de la même durée de cotisation, en fonction de deux facteurs bien connus d'inégalités d'espérance de vie (le sexe et la catégorie socioprofessionnelle) et de la pénibilité des conditions de travail.

**■ Une majorité souhaite que l'âge de départ à la retraite dépende de l'âge d'entrée dans la vie active.**

De 2000 à 2002, la majorité des personnes interrogées estime de façon constante que l'âge de départ doit être calculé en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active, ce qui semble témoigner d'un attachement à une conception de la retraite comme contrepartie d'un certain nombre d'années de cotisations (graphique 5). Tandis que les retraités et les non-retraités répondent de manière similaire,

les déclarations varient selon d'autres caractéristiques personnelles. Ce sont plus particulièrement les cadres et professions libérales qui se disent ouverts à une différenciation des conditions de départ. De même, plus le revenu du ménage est élevé et plus les personnes interrogées approuvent le fait que l'âge de la retraite dépende de l'âge d'entrée dans la vie active.

De manière paradoxale, les ouvriers et les moins diplômés considèrent que l'âge de départ à la retraite doit être identique pour tous, alors même qu'ils ont souvent commencé plus tôt leur vie professionnelle. Cette opinion est ainsi déclarée par près de 40 % des personnes sans diplôme ou titulaires du seul certificat d'études primaires ou brevet élémentaire. Cette proportion plus élevée tient vraisemblablement à un effet d'âge, les personnes à faible niveau d'études étant sur-représentées chez les retraités (encadré 2).

**■ Les règles de départ : le souhait d'une prise en compte des conditions de travail pénibles.**

Dans la troisième vague de l'enquête, l'interrogation a été complétée par trois questions sur l'incidence de facteurs discriminants pour l'espérance de vie ou l'état de santé des personnes sur les règles souhaitées en matière de départ en retraite. Il s'agit de la différence d'espérance de vie à 35 ans entre hommes et femmes, puis des écarts d'espérance de vie entre catégories socioprofessionnelles et enfin de l'impact de conditions de travail pénibles (par ailleurs fréquemment associées à une espérance de vie plus courte). Pour chacun de ces aspects, l'enquêteur a demandé aux personnes interrogées s'il leur paraissait justifié de différencier l'âge de départ en retraite ou la durée de cotisation requise.

Pour ces trois facteurs de différenciation et, en particulier, ceux des écarts d'espérance de vie par catégorie socio-professionnelle et de pénibilité du travail, les répondants se montrent plus ouverts à une différenciation en termes d'âge de départ que de durée d'assurance (tableau 8). La notion d'avancement de l'âge du départ en retraite semble plus directement faire écho aux préoccupations d'équité que celle de durée de cotisation.

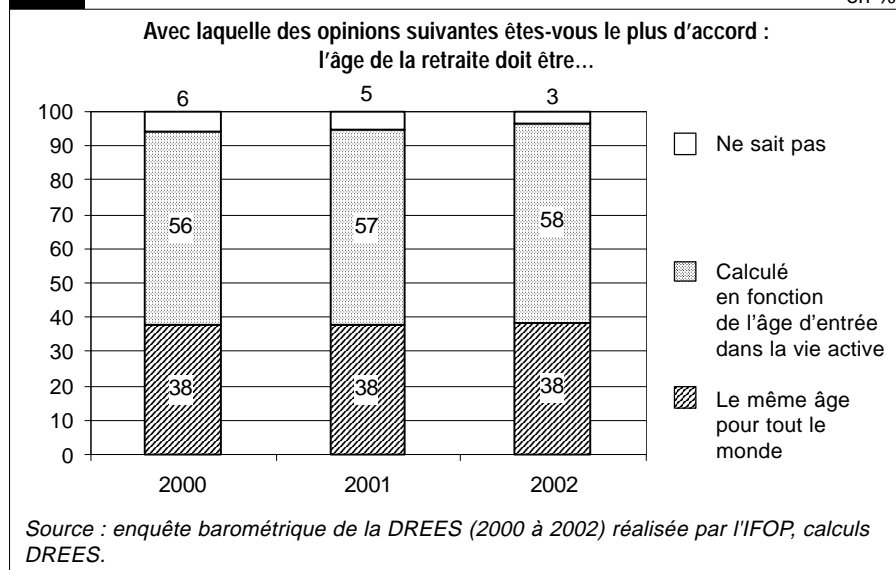
Par ailleurs, les personnes les plus concernées par une espérance de vie plus courte – d'origine ouvrière – remplissent généralement déjà les conditions de durée de cotisation lorsqu'elles atteignent l'âge légal de liquidation à taux plein de leur pension.

Parmi les trois dimensions testées, celle qui semble légitimer le plus largement un traitement compensatoire est la pénibilité des conditions de travail (pour

8

**G 05** les critères souhaités de détermination de l'âge de départ à la retraite

en %





les trois quarts des personnes interrogées), suivie des inégalités d'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle (à hauteur d'un peu moins d'une personne sur deux), et loin devant la disparité d'espérance de vie liée au genre (environ une personne sur quatre).

Même si les critères d'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle et de pénibilité des conditions de travail se recoupent largement – les ouvriers, qui ont l'espérance de vie la plus faible, étant aussi globalement les plus concernés par les conditions de travail pénibles (Cezard et Hamon-

Cholet, 2000) –, c'est donc la pénibilité du travail, notion sans doute plus proche et concrète, qui est avant tout ressentie comme un critère de différenciation légitime en matière de départ à la retraite, plutôt que les différences d'espérance de vie liées à la catégorie socioprofessionnelle. ●

**T** 08 facteurs qui justifieraient une différenciation de l'âge de départ ou de la durée de cotisation

en %

En moyenne, les hommes vivent jusqu'à 75 ans et les femmes jusqu'à 83 ans. Pensez-vous que les hommes et les femmes devraient prendre leur retraite au même âge (oui/non) ; à l'issue de la même durée de cotisation (oui/non) ?

En moyenne, pour ceux qui ont atteint 35 ans, l'espérance de vie est de 73 ans chez les ouvriers, de 77 ans chez les professions intermédiaires et de 80 ans chez les cadres. Pensez-

vous que ces catégories de population devraient prendre leur retraite au même âge (oui/non) ; à l'issue de la même durée de cotisation (oui/non) ?

Pensez-vous que les personnes qui ont été exposées à des conditions de travail pénibles devraient prendre leur retraite au même âge (oui/non) que les autres actifs ; à l'issue de la même durée de cotisation (oui/non) que les autres actifs ?

	Départ en retraite...							
	Au même âge				À l'issue de la même durée de cotisation			
	Oui	Non	Ne sait pas	Ensemble	Oui	Non	Ne sait pas	Ensemble
Entre hommes et femmes	68	29	3	100	72	26	2	100
Selon la catégorie socioprofessionnelle	47	50	3	100	56	41	3	100
En fonction de conditions de travail pénibles	20	79	1	100	28	70	2	100

Source : enquête barométrique de la DREES (2000 à 2002) réalisée par l'IFOP, calculs DREES.

**E-2**

Les retraités dans l'enquête barométrique 2002

**Les principales caractéristiques des retraités interrogés**

Les retraités représentent 26 % des personnes interrogées dans la troisième vague de l'enquête barométrique. Ils se répartissent entre 8 % de moins de 60 ans, 18 % de 60-64 ans, 28 % de 65-69 ans, 22 % de 70-74 ans, 14 % de 75-79 ans et 3 % de 80 ans et plus. Dans six cas sur dix, les retraités ne possèdent aucun diplôme ou ont obtenu un certificat d'études primaires ou un brevet élémentaire, alors que les actifs ne sont qu'un sur quatre dans cette situation. Par ailleurs, seulement 10 % des retraités ont suivi des études supérieures contre un quart des actifs. Près d'un retraité sur cinq vit dans un ménage disposant d'un revenu mensuel compris entre 740 et 1 140 € – ce dernier montant correspondant au montant moyen de la pension globale d'un retraité en 2001 (Coëffic, 2002) – et une proportion comparable dans un ménage percevant un revenu de 1 140 à 1 910 € par mois. Au moment de leur activité, environ quatre retraités sur dix étaient salariés du secteur privé et un sur quatre était employé dans le secteur public.

**Les retraités et l'âge « idéal » de départ à la retraite**

Lorsqu'on les interroge sur l'âge auquel ils auraient souhaité partir en retraite, seulement un retraité sur trois répond un âge inférieur ou égal à 55 ans. Les retraités citent massivement, à raison d'un sur deux, 60 ans comme l'âge auquel ils auraient voulu prendre leur retraite, contre un peu plus d'un quart des non-retraités. En outre, l'âge de 65 ans est déclaré par deux fois plus de retraités (un sur dix) que de non-retraités (un sur vingt).

**Les perceptions et anticipations sur le niveau de vie relatif des retraités**

Les déclarations des retraités témoignent d'une perception plus défavora-

ble que celle des non-retraités à propos de la situation des retraités actuels par rapport à l'ensemble de la population, mais les anticipations des retraités quant à ce même niveau de vie à l'avenir rejoignent celles des personnes qui ne sont pas encore en retraite.

**Les évolutions à apporter au système de retraite**

En ce qui concerne les options de réforme possible, on ne relève pas de disparités importantes entre les réponses des retraités et des non-retraités, si ce n'est que les premiers sont encore moins nombreux que les seconds à se prononcer en faveur d'une diminution des pensions. Les opinions relatives à l'assouplissement des conditions de départ en retraite sont sensiblement les mêmes dans ces deux sous-échantillons. En revanche, le clivage le plus significatif se manifeste au sujet de l'orientation générale de l'évolution du système de retraite. De manière relativement prévisible, les retraités s'expriment davantage en faveur du maintien et de la réforme du système par répartition (avec un écart de 7 points) et ils sont moins favorables (avec un écart de 5 points) à l'introduction d'un complément d'assurance individuel.

**L'équité relative aux conditions de départ à la retraite**

Les opinions des retraités en ce qui concerne une éventuelle différenciation des conditions de départ à la retraite, en termes d'âge légal de départ ou de durée de cotisation requise, se révèlent généralement proches de celles exprimées par les non-retraités. Néanmoins, les écarts d'espérance de vie par catégorie socioprofessionnelle – un critère d'ailleurs étroitement lié à la vie active – légitimeraient moins souvent, dans l'esprit des retraités, une telle différenciation.

### Pour en savoir plus

- Laurence ASSOUS : « Les opinions des Français au début 2000 en matière d'âge de départ à la retraite », *Études et Résultats n° 150, décembre 2001, DREES.*
- Didier BLANCHET, Laurent CAUSSAT : « Le libre choix de l'âge de la retraite : approche économique », in Dominique TADDEI (dir.) : « Retraites choisies et progressives », *Conseil d'Analyse Économique, La Documentation Française, 2000.*
- Michel CEZARD, Sylvie HAMON-CHOLET : « Efforts, risques et charges mentales au travail, Résultats des enquêtes Conditions de travail 1984, 1991 et 1998 », Les dossiers de la DARES, Hors-Série, *La Documentation Française, 2000.*
- Nathalie CLOAREC : « Les passages de l'emploi à la retraite », *Premières Synthèses n° 05.1, février 2000, DARES.*
- Nicole COÉFFIC : « Les montants des retraites perçues en 2001 : en moyenne 1 126 € bruts par mois pour les 60 ans et plus », *Études et Résultats n° 183, juillet 2002, DREES.*
- Commissariat Général au Plan, Jean-Michel CHARPIN : « L'avenir de nos retraites », *La Documentation Française, 1999.*
- Conseil d'orientation des retraites : « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations », *La Documentation française, 2001.*
- Conseil d'orientation des retraites : « Retraite : choix individuels et solidarité », *Dossier du colloque, 17 octobre 2002.*
- Odile DANGERFIELD : « L'âge de liquidation des droits à la retraite », *Études et Résultats n° 22, juillet 1999, DREES.*
- Odile MESNARD : « Les retraites en 2000 », *Études et Résultats n° 147, décembre 2001, DREES.*

## *Études et Résultats* derniers numéros parus

- Marie Anguis avec la collaboration d'Élisabeth Algava, Jean-Marie Chanut et Christel Gilles : « *Les allocataires des minima sociaux en 2001* », Études et résultats n° 209, décembre 2002.
- Lauren Trigano : « *La conjoncture des établissements de santé publics et privés au premier semestre 2002* », Études et résultats n° 208, décembre 2002.
- Odile Mesnard, Émilie Raynaud : « *Les retraites en 2001* », Études et résultats n° 207, décembre 2002.
- François Chapireau : « *Les personnes hospitalisées en psychiatrie en 1998 et en 2000* », Études et résultats n° 206, décembre 2002.
- Roselyne Kerjosse : « *L'Allocation personnalisée d'autonomie au 30 septembre 2002* », Études et résultats n° 205, décembre 2002.
- Hélène Michaudon : « *Les personnes handicapées vieillissantes : une approche à partir de l'enquête HID* », Études et résultats n° 204, décembre 2002.
- Yolande Obadia, Catherine Marimoutou, Anne-Déborah Bouhnik, France Lert, Rosemary Dray-Spira, Frédéric Bousquet : « *Les aides apportées aux personnes atteintes par l'infection à VIH-SIDA : une enquête auprès des patients des services de soins en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur* », Études et résultats n° 203, novembre 2002.
- Nathalie Blanpain : « *Les prestations familiales et de logement en 2001* », Études et résultats n° 202, novembre 2002.
- Aude Lapinte : « *Niveau de vie et pauvreté des enfants en Europe* », Études et résultats n° 201, novembre 2002.
- Sophie Audric : « *L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1993 et 2000* », Études et résultats n° 200, novembre 2002.
- Laurence Chérié-Challine, Marie-Claude Mouquet et Claude Marescaux : « *Incidence et traitement chirurgical des cancers* », Études et résultats n° 199, octobre 2002.
- Christine Bonnardel : « *Les dépenses d'aide sociale des départements en 2001* », Études et résultats n° 198, octobre 2002.
- Philippe Roussel : « *Les mutuelles de santé en 1999 : une typologie qui reflète des différences de résultats économiques et financiers* », Études et résultats n° 197, octobre 2002.
- Jean-Pierre Dupuis : « *Les comptes de la protection sociale en 2001* », Études et résultats n° 196, octobre 2002.
- Nathalie Dutheil : « *L'action sociale des communes – Premiers résultats* », Études et résultats n° 195, octobre 2002.
- Philippe Oberlin, Marie-Claude Mouquet : « *Les interventions de chirurgie fonctionnelle : une activité programmée importante mais hétérogène* », Études et résultats n° 194, octobre 2002.
- Dominique Demailly, Jacques Bouchoux et Jean-Luc Outin : « *Les contrats d'insertion du RMI : pratiques des institutions et perceptions des bénéficiaires* », Études et résultats n° 193, septembre 2002.
- Marie-Claude Mouquet, Hervé Villet, Gérard Badéyan, Alain Trugeon et Danièle Fontaine : « *Les risques d'alcoolisation excessive chez les patients ayant recours aux soins un jour donné* », Études et résultats n° 192, septembre 2001.
- Roselyne Kerjosse : « *L'allocation personnalisée d'autonomie au 30 juin 2002* », Études et résultats n° 191, septembre 2002.
- Laurent Caussat, Jean-Pierre Dupuis : « *Les prestations sociales en 2001* », Études et résultats n° 190, septembre 2002.

### **Pour obtenir *Études et Résultats***

Écrire au ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 ● Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 ● Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet** : [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

### **Études et Résultats**

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

- trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Éthique médicale et biomédicale » débats, enjeux, pratiques  
n° 3, juillet-septembre 2002

### **Dossiers Solidarité et Santé**

revue thématique

dernier numéro paru :

« Comparaisons internationales », n° 3, juillet-septembre 2002

« La tarification à la pathologie - leçons de l'expérience étrangère »,  
Actes du colloque du 7 et 8 juin 2001, Hors série, juillet 2002

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

- des ouvrages annuels :

### **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**

#### **Compte nationaux de la santé**

#### **Compte de la protection sociale**

- et aussi...

### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

#### **STATISS, les régions françaises**

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)